

DÉBAT PUBLIC « DEUX PROJETS NUCLÉAIRES DANS L'AUBE ET EN INDRE-ET-LOIRE »

Compte-rendu intégral

Jeudi 23 avril 2026

Visites de sites - Chinonais

SALLE/ADRESSE :	Départ parking forteresse de Chinon, arrêt sur site projet, arrêt Moulin de Candes St Martin puis retour parking Chinon
PARTICIPANTS :	40 participants
DÉBUT > FIN :	14h00 à 16h30

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Laurent PAVARD Président CPDP
Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO CPDP -

Intervenants :

Mme Ghislaine VERRHIEST Responsable du débat - Newcleo
M. Rémi BRULURUT Area Manager – Newcleo
M. Samuel BARBIER responsable du programme LFR-AS-30 - Newcleo
M. Frédéric ESTEBE Responsable de l'équipe Radioprotection - Newcleo
M. Nicolas GASPARD DDT Indre-et-Loire
M. Thibaut MEURGEY Directeur du Parc naturel rég. Loire-Anjou-Touraine
Mme Céline MARCY Responsable Concertation et environnement - RTE

1ère PARTIE : VISITE DU SITE DU PROJET NEWCLEO

Un petit problème technique n'a pas permis d'enregistrer les 1eres minutes de la visite.

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Sont pressentis, ici, des bâtiments qu'on qualifie de tertiaires, c'est-à-dire des bâtiments de bureaux, des salles de formation, peut-être avec des simulateurs pour préparer les opérateurs. On a ici, au sud, une zone de parking qui serait à la fois dédiée à la phase d'exploitation, mais aussi à la phase de chantier. Juste à côté du terrain - nous, on est ici - il y a une zone qui pourrait être dédiée au raccordement... pour le raccordement au réseau de transport d'électricité. RTE est présente - d'ailleurs, je n'ai pas cité Céline Marcy, qui pourra répondre à vos questions et qui représente le co-maître d'ouvrage de ce projet. Et puis cette parcelle principale qui est découpée en zones colorées diverses. Vous avez ici où nous sommes debout actuellement un espace qui serait dédié plutôt, qu'on appelle l'îlot conventionnel, qui serait dédié à des équipements auxiliaires, c'est-à-dire tout ce qui va permettre de transformer finalement l'énergie thermique en énergie mécanique et énergie électrique, la turbine, l'alternateur. C'est aussi là qu'on trouverait les aérocondenseurs pour venir refroidir cette vapeur et la retransformer en eau dans le circuit secondaire.

Sur la partie centrale, en mauve, on est sur l'îlot nucléaire. L'îlot nucléaire, c'est un bâtiment qui comprendrait bien sûr le réacteur qui serait en position semi-enterrée, et également la piscine de combustibles, pour faire simple. Ici, des bâtiments techniques et utilités, des hangars avec de la manutention, etc. Une zone de parking et bassin au loin. Et puis, au sud, une zone d'installation temporaire pour le chantier, et puis qui serait ensuite, dans un deuxième temps, en phase d'exploitation, une zone qui pourrait servir à terme pour la phase de démantèlement. Voilà, très vite brossé, les différentes parcelles. Nous, on se situe sur cette parcelle-là. Et peut-être, je ne sais pas si Rémi, toi, tu veux rentrer un petit peu dans le détail sur la présentation ? Allez. Ok.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Bonjour Rémi Brulurut, sur la partie, on va dire, gestion de site, implantation. Donc, c'est un site qu'on connaît maintenant depuis un certain temps. On a beaucoup travaillé sur différents types d'implantation. La première chose qu'il faut savoir, c'est que le sujet de l'environnement qui vous sera présenté, avec qui on va discuter avec Frédéric aujourd'hui, il a été pris dès le top départ, en fait, dès qu'on a commencé à regarder ces parcelles - ce sont des parcelles qui sont assez riches. Il y a beaucoup de choses. Et donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a travaillé avec des écologues pour directement travailler une implantation très spécifique. Donc l'implantation, brutalement, comme ça, en la regardant, on peut se dire : Pourquoi vous avez des bâtiments aussi éparpillés ? Pourquoi vous avez gardé la nature ici et pas ici ? C'est parce qu'on a directement intégré un maximum de contraintes écologiques et environnementales au sein de cette implantation. Donc, ce n'est pas une implantation ferme et définitive, bien sûr que non, mais en fait, c'est celle qui répond aujourd'hui avec notre connaissance du terrain le plus, on va dire, adapté.

Je vais refaire un petit peu de redites, je suis désolé, mais je vais essayer de vous expliquer un petit peu comment ça fonctionne en termes de chantier et d'installation, d'exploitation. Ici, un petit peu de contexte, quand même. Vous vous retrouvez quand même un petit peu au nord, ici, de cette carte, la gestion des grandes serres et la grande départementale, ici, qui vient rejoindre quelque part le CNPE, qui est là-haut, à Avoine qui est ici. Ici, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a tout le pôle logistique de Super U, qui est un bâtiment d'assez grande ampleur sur lequel vous retrouvez toute la gestion des camions que l'on voit circuler.

La départementale qui est ici est une route assez petite aujourd'hui. C'est la première chose qu'on remarque, nous, en arrivant sur ce terrain-là, c'est que c'est une chaussée sur laquelle il va falloir qu'on travaille. Il va falloir travailler pour pas forcément faire une nationale - je vous rassure tout de suite - mais juste la restructurer pour pouvoir passer juste avec des engins de chantier, ce genre de choses. Quelque chose de très léger, on va dire, mais qu'il faut bien prendre en compte. C'est la seule route, en fait,

aujourd'hui, que l'on veut utiliser, uniquement de ce rond-point qui est ici, au niveau de Super U, de la base logistique U, jusqu'à notre installation sur laquelle on veut travailler. Il est hors de question d'aller travailler sur les autres parties des zones routières. Donc, on ne va pas travailler plus loin, je vous rassure tout de suite. On va vraiment travailler du rond-point jusqu'à cette parcelle ici.

En réalité, qu'est-ce que ça veut dire ? Vous voyez ici, au fond, là-bas, il y a des voitures qui passent de temps en temps... Bien sûr, je me tourne, il n'y a pas de voiture... Il y en a une qui vient de passer, vous allez en revoir, vers les poteaux électriques. Et c'est la route qui est plein nord. C'est cette route-là, ici, dont je suis en train de vous parler. [Question inaudible] Non. Voilà. Il faudra reposer la question. Vous avez déjà la réponse, mais vous pourrez la reposer avec plaisir... Non, avec plaisir. Du coup, je vais vous introduire vite fait un petit peu d'un point de vue chantier, c'est assez intéressant de savoir comment est-ce que ça se traite, puisque je vous dis qu'on ne traite que sur cette route-là. Et on ne veut pas perturber la circulation. C'est important. C'est une route qui est quand même passante pour les riverains. Il y a les gens qui vont travailler au CNPE ou ailleurs. Et du coup, c'est assez important. Donc, ce qu'on imagine, en fait, directement, c'est restructurer un petit peu cette chaussée pour qu'elle soit plus accessible, moins dangereuse sur les bas-côtés, surtout. Et travailler sur cette parcelle-là au nord pour faire arriver camions, installations de chantier, personnes qui devraient travailler.

Donc, tout de suite, on s'arrête, on passe là-dedans, et c'est une zone tampon. On ne perturbe pas la circulation. Et à ce moment-là, on a un *tourne-à-gauche* qui nous permettrait, avec soit un stop de chantier, ce genre de choses, vraiment dans cette parcelle-là, pour ne pas perturber le trafic routier ici, de rentrer sur notre chantier et sur notre installation. L'objectif est évidemment le moins de perturbations possible sur cette partie-là, puisqu'on sait que c'est une des routes principales en termes de raccordement, tout simplement. Donc, ça a été pris en compte. Voilà.

Donc, sur cette partie chantier, donc ici, je vous l'ai dit, premier *tourne-à-gauche*. Ici, première partie, un petit peu le petit triangle dans lequel il n'y a rien du tout. C'est une partie qui est... sanctuarisée. Merci Frédéric. La question environnement qui viendra juste après avec Frédéric. Donc, qui est sanctuarisée, c'est-à-dire qui ne se passera strictement rien sur cette partie-là. Il n'y aura aucun coup de pelle, aucun retournement de terre, aucun déboisement ou changement, quel qu'il soit. Voilà, c'était une zone environnementale qui est totalement protégée.

Dans la deuxième partie... [Question inaudible] Elle est ici. C'est le triangle ici. Ce n'est pas un petit triangle, ça fait presque un hectare quand même. Donc, c'est tout le triangle qui est ici. Donc, ici, sur cette partie-là, en phase travaux, ça sera une zone de retournement pour la partie chantier, mais en fait, en fait, en stade d'exploitation, c'est une petite zone de parking, sur lesquelles on retrouve uniquement un bâtiment d'administration et quelques parkings, que ce soit quatre places de parking poids lourds ou un ensemble de places pour des véhicules légers.

Ensuite, d'un point de vue installation et chantier en même temps, ce qu'il faut savoir, c'est que l'entrée du site, la principale entrée du site sur lequel les gens vont rentrer d'un point de vue camions, poids lourds, ce genre de choses... elle est ici. Bien sûr, on retravaille sur cette entrée-là. C'est ce qu'on a dit, on veut retravailler cette route-là sur le chantier, mais aussi, bien sûr, sur la partie exploitation. Et encore une fois, aucune perturbation sur la partie flux routier. On vient travailler directement avec des entrées extrêmement larges, malléables pour des poids lourds, avec directement des parkings, pour que les véhicules, même si c'est une erreur - des fois, ça arrive, le poids lourd, il est rentré directement sur la route, il se met dans l'installation, il n'a pas le droit, il ne peut pas. Ce n'est pas grave. On a tout un système de voies de retournement et de voies de parking, un petit peu, qui vont leur permettre de se déplacer en cas de besoin.

Juste après, on retrouve ce qu'on appelle des nasses de protection et de sécurité. Ce sont les premières barrières d'arrêt. Donc voilà, tout poids lourd, tout convoi, toute personne essayant de rentrer, va s'arrêter dans cette première zone de sécurité avec un premier contrôle... Est-ce que je peux te faire tourner la deuxième page, s'il te plaît ? On a plusieurs feuilles, il ne faudra pas hésiter à vous rapprocher après pour regarder les différents éléments. Ce plan-là, je suis désolé, il est un peu plus technique, entre guillemets, ça reste des grands carrés avec des belles couleurs. Mais en fait, ce qu'il faut savoir, c'est que là, vous vous retrouvez les différentes clôtures, les différentes barrières de protection et de sécurité. Donc, ce qu'on repère bien, c'est que la première partie, il n'y a pas de barrières, il n'y a pas de sécurité. Évidemment, il faut que les camions puissent rentrer. Ils s'arrêtent tout de suite sur cette première nasse de sécurité. Ils

sont checkés, vérifiés une première fois. Il y a tout un panel de sécurité administrative qui est extrêmement compliqué à passer.

Une fois que ça s'est fait, cette première barrière orange - là, cette double clôture - on vient rentrer sur la partie administrative, une première partie administrative avec un certain nombre d'accessibilités, on va dire, ça peut être pour de la maintenance, ça peut être pour des petits travaux dans ces premiers bâtiments ici. Ce qui est important, c'est la deuxième clôture, la rouge. La rouge, c'est la sécurité la plus flagrante, la plus importante. C'est-à-dire qu'un camion qui vient ici, il est checké une première fois dans cette nasse, une deuxième fois, la barrière orange, et en fait, il ne peut toujours pas rentrer dans la station. À ce moment-là, il y a encore une troisième barrière ici. Et donc cette troisième barrière de sécurité, à ce moment-là, il y a encore un *check-up* complet de sécurité qui va permettre au camion, cette fois-ci, de rentrer à l'intérieur de l'installation. Oui ? [*Question inaudible*] Accélérer ? L'environnement ? Ok. On va aller à l'essentiel. Allez, c'est parti... Ça roule, pas de problème. 5 minutes. Pas de souci. J'étais parti pour le détail, mais OK.

Alors, Sur le chantier et cette structuration-là, ce que vous comprenez bien, c'est qu'on vient de dire : il y a les différentes clôtures, il y a les différentes barrières. Ok. Ici, ce que vous voyez tout de suite, c'est qu'on a un certain nombre d'éléments, de fossés qui sont présents. Et aujourd'hui, la partie écologue nous a demandé tout de suite d'avoir une vigilance accrue sur ces éléments-là. Et donc, on ne va rien détruire. On va commencer par aussi bien ici protéger et vraiment sanctuariser. Sur cette partie ici, on vient réaménager. C'est-à-dire qu'en fait, ce fossé-là a en partie des espèces invasives avec les écrevisses américaines - si je ne me trompe pas - qu'il faut limiter, on va dire, un maximum. Et en même temps, il y a des espèces qui sont plutôt protégées et qu'il faut plutôt essayer de continuer de faire venir, en tout cas, encourager à se développer. Donc, on va retravailler tous ces fossés-là, on va les déplacer et on va s'en servir deux fois. Une première fois pour eux, pour cette habitat nature qu'on va encourager et protéger, et aussi pour nous, personnellement, puisqu'on va s'en servir autour des clôtures dont je viens de vous le parler. Les deux clôtures de protection qui viennent tourner autour du site, on va se servir de ce fossé naturel et environnemental, comme d'un rempart aussi pour nous en termes de protection. On va faire deux en un. Ça va nous permettre de nous en occuper et de l'entretenir, et en même temps de le protéger.

D'un point de vue protection, ce qu'il faut savoir, c'est qu'ici, sur cette partie-là, vous avez un gros « L » de verdure. Aujourd'hui, il n'est pas autant en verdure. On ira voir peut-être après, mais c'est une partie en friche, une partie en champ, peu importe. C'est ce qu'on appelle un corridor environnemental sur il n'y a aucun droit de passage, de modification, de construction ou quoi que ce soit. Donc, ce corridor-là sera totalement préservé. Une nouvelle fois, on ne touchera rien, on le laissera bien sûr en l'état. Sur la dernière partie ici, plein sud, c'est notre zone d'installation de chantier qui va vivre, évidemment, avec des zones de retournement, des zones de bungalows, des zones de préfabrication, ce genre de choses. Il y a une zone humide qu'on va essayer de préserver aussi au maximum. Normalement, elle est en cours d'établissement, elle n'est pas encore totalement définie. Mais aujourd'hui, cette zone humide, on en a conscience, on le sait et on va la préserver aussi.

Je vais un petit peu plus loin. Cette fois-ci, on est juste derrière. C'est le gros triangle qui est derrière ici. On a l'impression que c'est un grand bois, mais en fait, ça fait une quinzaine de mètres de bois et après, c'est un peu plus un champ de ce type-là qui est derrière. Et donc là, on travaille au niveau de la sous-station RTE. Et donc, au niveau de cette sous-station RTE, on n'a pas découvert d'espèces ou de choses environnementales particulières. Par contre, on compte quand même essayer de préserver un maximum d'éléments et travailler autour des bassins, peut-être, ce genre de choses, qui vont nous permettre de garder un environnement le plus propre possible, le plus sain possible, dans une parcelle qui est très peu utilisée aujourd'hui.

On va aller un peu plus loin. Pour ceux qui connaissent, on a le parking avec le restaurant de L'Héroz'o, qui est en fait, plein est, ici. Et en fait, au niveau de cette parcelle-là, on a un grand « L », sur des bâtiments administratifs, comme l'a expliqué tout à l'heure Ghislaine. Et ce qu'il faut savoir, c'est qu'en plus, on a une zone en plein Nord, où on compte sanctuariser une partie du terrain pour la protection de certaines espèces protégées, avec des enjeux environnementaux forts.

Dernière parcelle, pas des moindres, la grande parcelle ici qui est plein sud-est. Cette parcelle-là, en fait, est une parcelle de transfert, principalement pour la zone chantier - donc un grand parking chantier, parce qu'on vous l'a dit, il y a presque 1 000 personnes qui vont travailler ici. On ne veut pas les perturber, cette départementale-là. Donc, une de nos idées phares, c'est d'aller travailler ce parking ici, très proche de la

zone d'activité actuelle, sur des parkings en terre. On évite de refaire un maximum de béton, d'enrobés, etc. Pour avoir une zone de véhicules légers, pour les compagnons qui pourraient travailler avec une mobilité légère sur cette partie-là. Et enfin, bien sûr, on se servirait de cette zone-là pour du stockage et des mouvements de terre. Vous l'avez compris, on a des bâtiments qui sont semi-enterrés. Pour éviter d'avoir encore des camions qui se baladent dans tous les sens, etc. On veut limiter ça, on veut l'enlever, et on veut se servir de cette partie-là pour éviter de surcharger le réseau routier, mais vraiment d'aller travailler au plus proche du site et jouer sur ces mouvements de terre, une fois dans un sens, une fois dans l'autre, parce qu'on va essayer de réutiliser un maximum toutes ces terres. Frédéric vous en parlera au niveau de l'économie circulaire, c'est important. J'ai encore trop dépassé, je dois laisser la main... C'est bon, c'est fini.

M. Frédéric ESTEBE - newcleo

Donc, par rapport à l'économie circulaire, je vais vous faire un petit topo. Donc, on connaît tous l'économie linéaire, c'est ce qu'on a pratiqué depuis 100 ans à peu près. C'est : je produis, je consomme, je jette. Donc là, l'idée, c'est d'être vraiment inscrit dans l'économie circulaire, donc penser le projet pour utiliser le moindre ressource possible - et pourquoi pas même des déchets, des déchets du BTP qui seraient recyclés sur site - de concevoir des bâtiments qui seront démantelables facilement et à la fin, recycler le maximum de déchets possible... Sur le menton, c'est mieux... Donc voilà pour l'économie circulaire.

Sur le projet, au niveau environnemental, je pense que Rémi a dit pas mal de choses, déjà. Est-ce qu'on ne passerait pas aux échanges plutôt ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Oui, c'est bien. On peut. C'est un temps de questions-réponses et puis après, on partira dans une vingtaine de minutes... Est-ce qu'il y a des questions, Monsieur ?

M.X - Participant

Oui, juste une première question. Quelle est la surface totale qui va être occupée dans l'ensemble du projet que vous avez montré ? Parce que votre président, monsieur Bueno, dans une interview - il y a à peu il y a deux ans, je crois - a parlé de deux hectares pour un réacteur de 200 mégawatts. Et ici, on va être à je ne sais pas combien, presque 20.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, vous avez totalement raison. C'est un sujet très important. Aujourd'hui, la surface de terrain est à peu près de 16 hectares. On n'est pas du tout sur deux hectares. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, quand on travaille sur différents projets, différents sites, on peut s'installer dans différents types d'installations. Aujourd'hui, si on installe notre projet de réacteur nucléaire dans une installation, dans un site nucléarisé, on n'a besoin que de 2 hectares. Parce qu'aujourd'hui, ce qui nous prend beaucoup de place, vous l'avez vu, notre cuve du réacteur en tant que tel, le bâtiment, c'est uniquement la partie centrale. Elle fait bien moins de 2 hectares. Ce qui nous prend beaucoup de place, ce sont les bâtiments tertiaires, administratifs, parkings, les retournements, les clôtures qui viennent prendre... Il faut savoir que ça fait plus que 20 mètres de clôture en périphérie. Et donc, tout ça prend beaucoup de place, évidemment. Donc, c'est pour ça qu'on a plusieurs chiffres. Vous pouvez avoir le chiffre de deux hectares sur un îlot nucléaire pur - bloc réacteur pardon - quatre hectares et demi, si on prend en compte la gestion des turbines, et on augmente en fonction de ce qu'on a besoin en termes d'infrastructures.

M.A - Participant

Vous pourrez dire à votre président qu'en termes de com, il n'est pas bon du tout. Ok ? Ça sera important de lui dire, parce qu'il vend son appareil à deux hectares et sur le terrain, ça en fait 16. Il y a un truc qui ne va pas, là, chez vous. C'est pas normal.

Madame Verrhiest, peut-être ? Vous voulez apporter un complément ? [*Brouhaha*] Est-ce que vous voulez apporter un complément ?

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je pense que la question, c'est : quelle sera la surface totale hors-zone, si je sépare les bâtiments, de vos bâtiments ? De bloc-réacteur, accessoires, et puis vos bâtiments administratifs. Est-ce que vous avez ce chiffre-là ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, aujourd'hui, d'un point de vue environnement global, on est sur 16 hectares, sur ce LFR-30. Pas 16 hectares de bâtis, attention, 16 hectares d'environnement global avec le routier, avec l'ensemble des éléments. Le bâti pur, je n'ai pas la surface du bâti pur.

M.B - Participant

Sur quelles communes vont être pris les terrains ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Les terrains, on est sur Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron, sur des terrains qui sont propriétés de l'intercommunalité aujourd'hui.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Est-ce qu'il y a d'autres questions dans le... Madame, voilà. [*En fond : Est-ce que vous pouvez vous rapprocher, monsieur ? Vous parlez bien dans le micro. Est-ce que... ?*]

Mme C - Participante

Moi, j'ai deux questions. Vous parlez de faire une route là-bas. Moi, je vois un bois, vous allez élargir la route et la solidifier, mais du coup, l'étendue des cadavres d'arbres qu'on va avoir derrière le projet. Ça serait intéressant de savoir le nombre d'arbres qui vont être défaits, parce que pour le coup, je pense que là, sur votre schéma, je vois qu'il y a un trajet d'arbres.

Et la deuxième, vous dites que vous allez prendre la petite route, là, et puis que ça va du rond-point. Ils sont habitués avec le Super U. Par contre, ils arrivent d'où vos camions ? Ils n'apparaissent pas là, juste au bout de la rue. Est-ce qu'ils passent par Avoine ? Est-ce qu'ils passent par d'autres chemins parce que vous êtes sur de la matière dangereuse ? Il faudrait peut-être savoir où on est consacré au danger pour nous, habitants, en fait.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, tout à fait. La carte Geoffrey... Sur la zone de contournement. Sur la zone de contournement. Voilà. Oui, donc normalement, tout ce qui est convois, en fait, on ne passe pas par Avoine, on passe principalement sur tout ce qui est en amont - de ce côté-là, en fait, sur les routes principales, avec les accès

autoroutiers, tout ce qui pourrait aller avec. Sur la partie restructuration de la route, on ne parle pas de faire une deux voies ou quoi que ce soit. On est juste en train... on parle de la stabiliser, pas plus, sur cette route ici. Donc pas de cadavres d'arbres de chaque côté. Ici, oui, il y a une petite zone de déboisement, mais qui est... [*Propos au fond*]

M. Frédéric ESTEBE - newcleo

Et on est surtout sur des arbres qui n'ont pas d'intérêt écologique du tout, c'est plutôt des espèces invasives dans cette partie-là. [*Propos au fond*]. Le Robinier...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Il y avait une question là... après une question-là, une question

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je crois que Madame avait aussi une question. Vous avez parlé du chantier, à la phase chantier. Je crois que Madame posait aussi une question sur l'accès des matières, des combustibles, en fait. Est-ce que ça passera par cette route également ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Du rond-point, jusqu'à l'entrée du Oui, ça, c'est sûr. Oui, bien sûr. C'est juste du rond-point jusque-là et on a l'entrée qui est prévue, comme je le disais, juste ici. Donc oui, évidemment que les matières vont descendre comme ça et rentrer là. Voilà. Ça répond à la question ? [*Propos au fond*] Non, malheureusement...

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Peut-être, je voudrais rajouter sur les trajets. Effectivement, on a parlé de l'itinéraire et d'où les matières arriveraient. Par contre, on est sur des combustibles neufs qui vont arriver. Sur les estimations qu'on a pu faire aujourd'hui, c'est 12 transports par an. Et les combustibles usés, pour l'instant, seront entreposés quelques années sur site. Et à terme, il y aura une sortie de 5 transports par an. Donc, en termes de flux, on est sur un nombre de camions qui est extrêmement limité.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Il y avait une question ici...

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Je parlais de la phase d'exploitation. C'était votre question sur les matières.

M. D - Participant

J'ai compris que ce projet concernait la réalisation d'un prototype d'étude à 20 mégawatts ici, mais on sait que globalement, ces projets de SMR ne sont viables que s'ils sont produits en série. Alors, est-ce que c'est ici que sera construite l'usine qui sortira ces SMR en série ou sur un autre site ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Il y a plusieurs éléments dans votre question... Sur la qualification, vous parliez de prototype. Ce premier réacteur de 30 mégawatts électriques est le premier envisagé par *newcleo* et un ensemble de réacteurs est envisagé derrière d'une puissance supérieure de 200 mégawatts. Et l'effet de série sera sur les 200 mégawatts électriques. Il est qualifié, ce premier réacteur, de démonstrateur et de prototype par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Pourquoi ? Parce que sur une phase de fonctionnement qu'on appelle « basse température », il est démonstrateur. C'est-à-dire qu'on connaît aujourd'hui les matériaux et les conditions qui permettent de travailler en pleine sûreté, pour faire simple. Et la phase de « haute température » fait l'objet actuellement de qualifications en cours et serait autorisée - sous réserve d'instruction de validation par l'Autorité de sûreté - dans un deuxième temps.

Donc, il aurait deux phases de fonctionnement. C'est pour ça qu'il est qualifié de démonstrateur sur la première phase et de prototype sur la deuxième phase dans l'attente des qualifications. Ça, c'était la première question. Après, vous vous parliez de la fabrication de combustibles ? Ah... l'usine des composants. Là, je te passe la parole.

M. Rémi BRULURUT - *newcleo*

Effectivement, il y a différents éléments qui constituent notre réacteur. Sur la partie, je pense, que vous évoquez, qui est vraiment le bloc-réacteur, on travaille aujourd'hui avec des usines qui sont plutôt dans une *supply chain* italienne, parce qu'on travaille aussi sur notre démonstrateur non-nucléaire qui est en Italie. Donc, les usines de fabrication de composants aujourd'hui ne sont pas du tout envisagées dans le Chinonais, si c'était la question. Je ne suis pas sûr d'avoir répondu, mais...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Est-ce qu'il n'y avait pas la question de si le projet avait lieu et qu'après, il y avait un développement en série, c'est ça ? Où seraient construits potentiellement les réacteurs à 200 mégawatts ?

M. Rémi BRULURUT - *newcleo*

OK. La flotte, le déploiement de différents réacteurs de 200 mégawatts, c'était ça votre question ? Ok. On prospecte plusieurs sites en France. Aujourd'hui, il n'y a pas de site arrêté. Ça ne sera pas ici. Non, ça ne sera pas ici... Effectivement, ça, pour le coup, c'est une certitude, ça ne sera pas ici. Ici, c'est le 30...

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - *newcleo*

Je voudrais juste ajouter un complément. On parle d'un ensemble de réacteurs. Et ce que vous avez pu voir dans les réunions publiques de lancement ou dans le dossier, c'est que ce que *newcleo* envisage aujourd'hui, c'est de développer 60 réacteurs, dont 20 en France. Mais quand on parle de 20 réacteurs, ce n'est pas 20 sites en France, puisque les réacteurs marcheront par paire ou par quatre. Donc on est plutôt sur 5, 6 sites en France qui sont envisagés. Mais effectivement, les premiers sites sur lesquels on prospecte actuellement et où les discussions sont avancées, ne sont pas dans le Chinonais.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. On va essayer de coupler les questions. Il y avait Madame et Monsieur ici. Non ? Vous pouvez les poser tous les deux, les uns à la suite des autres... et comme ça, c'est bon ? Monsieur, Monsieur, Messieurs dames là-bas, et puis après Monsieur, et puis après, il va falloir qu'on ne tarde pas trop.

M. E - Participant

Là, on voit longueur, largeur. Est-ce qu'on peut me dire hauteur et profondeur ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Sur la hauteur, il faut distinguer l'îlot nucléaire. Tout à l'heure, je vous ai dit que ce bâtiment qui contient le réacteur et la piscine est semi-enterré pour justement limiter la hauteur. La hauteur au-dessus du sol est estimée aujourd'hui à 21 mètres. 21 mètres, c'est typiquement Graphitech, le bâtiment EDF qui est à côté. Sur les entreposages Super U, je crois que vous êtes à peu près à 15 mètres de hauteur sur les bâtiments... On a ces hauteurs de bâtiments dans les environs. Et par contre, les autres bâtiments ne dépasseront pas 8 mètres au-dessus du sol... En profondeur ?... Oui, moins 20 mètres... Uniquement pour l'îlot nucléaire qui est en semi-enterré. [*Propos en fond*] ... Tu veux parler des nappes ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, pour la partie moins 20 mètres et la crainte vis-à-vis de l'eau, il faut savoir qu'on est totalement informés du niveau du terrain et du niveau de la nappe. Ça, ce n'est pas un souci. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que tous les sites nucléaires aujourd'hui, tout ce qui est réacteurs, a toujours besoin d'eau. Ce sont toujours des réacteurs qui sont posés en bordure, soit de rivières, soit de fleuves, soit en bordure de mer. Il y a deux effets de protection. Le premier, c'est le niveau de la plateforme principale pour tout ce qui va être autour des inondations. Et le deuxième, ce sont des prescriptions au niveau de la technique de la construction. Première chose, on vient faire un cuvelage qui vient permettre de complètement étancher le bâtiment. Et la deuxième chose, c'est qu'on vient faire ce qu'on appelle un rabattement de nappe. C'est qu'on vient détourner la nappe autour du bâtiment par un système de drainage, tout simplement, sans aller perturber l'élément. Mais par contre, c'est quelque chose qui est répandu et normal dans toutes les installations de réacteurs, vu qu'on est toujours à proximité d'un système d'eau. C'est quelque chose qui est totalement normé et normal.

Donc, je vous rassure, nous avons une totale connaissance du facteur du terrain. Il faut savoir aussi que c'est des risques, typiquement, tout ce qui va aller avec les risques sismiques qui vont avec, ont été déjà pris en compte sur des risques sismiques majorés, pour être pris en compte avec les facteurs exponentiels, c'est-à-dire qu'on vient cumuler les facteurs d'inondation, les facteurs de nappes, les facteurs sismiques, etc. Donc oui, c'est quelque chose qui est totalement connu.

M. F - Participant

Bonjour, je voulais savoir, est-ce que vous avez réalisé une étude sur les vents dominants ? Parce que je présume que vous allez faire des effluents gazeux. Déjà, savoir... et au niveau de ces effluents gazeux, comment allez-vous les rejeter ? Est-ce que ça va être par une cheminée ? Et si oui, quelle hauteur ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Alors Samuel va vous répondre précisément sur la question des effluents. Sur les données, en fait, tout ce qui est données environnementales, vents dominants... Rémi évoquait le risque sismique, le risque inondation. Si on s'est positionné - c'était une question que j'avais tout à l'heure sur le positionnement à proximité du CNPE - on a des collaborations avec EDF et on dispose des données... [*Propos en fond*] Je vous parle des conditions d'environnement et notamment les vents dominants, etc. que vous évoquiez et Samuel va compléter sur la partie effluents.

M. Samuel BARBIER - newcleo

Effectivement, les effluents normaux... on n'est pas une installation qui produit ou qui a un procédé chimique qui nécessite des rejets gazeux en fonctionnement normal. En fonctionnement normal, les rejets gazeux, c'est la ventilation des locaux... Et donc après, effectivement, pendant les phases d'arrêt, on a ce qu'on appelle un « ciel de pile » qui est de l'argon et on est amené à dégazer le ciel de pile. Et donc, on a

des rejets d'argon qui se font après contrôle avec différents niveaux de filtration... Et effectivement, par un émissaire qui est au-dessus du bâtiment qui a une trentaine de mètres aujourd'hui. Le dimensionnement n'est pas complètement finalisé, mais c'est effectivement au-dessus du bâtiment. Oui. [*Propos en fond*]

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Peut-être sur les rejets, effectivement. Les rejets, ça fait partie du dossier qui est en cours d'instruction et qui sera instruit également par l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection. On aura des seuils qui seront fixés par la réglementation et on aura des mesures en continu avec des inspections et des transmissions de données, effectivement, aux autorités pour bien veiller qu'on reste en dessous des seuils.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci beaucoup. Il y avait trois petites questions. Monsieur... peut-être le sens des vents... [*Propos en fond*]

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

On allait les donner, mais là, vous les... de tête... [*Propos en fond*]

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Vous pourrez poser la question sur le SQR le temps que newcleo puisse vous répondre au sein de la maîtrise d'ouvrage, au sein de leur document. Juste, il y avait trois dernières petites questions. Dans 10 minutes, il faut qu'on soit dans le bus, et les vents dominants, ils ne changent peut-être pas trop d'ici à là-bas, je n'en sais rien... Donc, vous pourrez reposer votre question et comme ça, dans le trajet, peut-être qu'ils pourront chercher la réponse précise. Monsieur, Madame, Monsieur... Et puis après, je suis désolée, gardez vos questions en tête et si on a le temps là-haut, vous pourrez les poser également.

M. F - Participant

Je vais essayer d'en risquer au moins deux. La première, c'est à la réunion en introduction. J'avais signalé qu'il y avait eu ici une enquête qui venait juste de terminer et que la ZAC n'avait à l'époque pas encore d'arrêté. Est-ce que vous savez s'il est sorti, l'arrêté, qui permet les choses ? Parce qu'aux dernières nouvelles, on attendait que le préfet le fasse. C'était la première chose. Et dans le même ordre d'idée, j'avais demandé aux personnes qui organisent le débat d'aller se procurer l'enquête publique sur ce truc-là, parce qu'elle est extrêmement récente et tout.

Il se trouve que sur cette enquête, il y a des cartographies où il y a des zones humides. Si je ne me trompe pas, ici, on est sur la zone centrale et la zone sud doit être à peu près par là. Et elles sont cartographiées de façon extrêmement précise et votre emprise est complètement sur la zone centrale, à moins que je me sois beaucoup trompé. Est-ce que vous pourriez, puisque vous êtes sur une zone qui vient juste d'être donnée, mettre sur toutes vos cartes en utilisant - je ne sais pas ... deux types de cartes - la cartographie qui est celle de la zone ? De façon à ce qu'on sache à quel endroit vous êtes situé par rapport à des zones humides. Il y a cinq hectares de zones humides à cet endroit-là. Ça, c'était ma première question.

J'ai une deuxième question sur le circulaire, mais ça va aller très vite. Je trouve que vous abusez complètement du terme d'économie circulaire. Déjà, vous abusez sur le process lui-même. Et d'ailleurs, dans la Visio qui s'est tenue dernièrement, on est arrivé à la conclusion qu'il fallait arrêter de dire que c'était de l'économie circulaire parce que ça n'en est pas. Et là, franchement, vous prenez des matériaux recyclés, vous les refaites. Pour que ça soit circulaire, il faudrait décrire au moins deux ou trois cercles et vous n'y êtes pas vraiment.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Ok, merci. Votre avis est bien noté au débat... [*Propos en fond : sur l'aspect... la DDT est là ?*]

M. Nicolas GASPARD - DDT

Oui, je suis là. Oui, bonjour. Nicolas Gaspard, la DDT, service environnement. Donc, effectivement, je vous confirme qu'il y a un arrêté sur cette ZAC d'autorisation environnementale qui a été signée le 13 avril. C'est tout récent, qui a fait l'objet d'une enquête publique d'un mois. Et alors après, sur la partie zones humides, effectivement, on est sur la zone humide centrale qui a été repérée pédologique en zone humide, mais on est plutôt sur une partie là-bas, au sud de la ZAC, de la zone centrale, mais qui s'étend sur une grande partie. Ces impacts de zone humide sont prévus à être compensés par la Communauté de communes, puisque c'est elle qui a déposé le dossier d'autorisation environnementale...

M. G - Participant

Attendez. Attendez... Vous racontez que la zone humide est là-dedans, ce n'est pas vrai. Vous avez la nappe d'eau ici. Je suis pédologue, j'ai fait la carte de l'Indre-et-Loire, on est sur la parcelle zone humide, ici. C'est la définition même des sols hydromorphes. Ou alors, je vous emmène au tribunal parce que c'est mon métier...

M. Laurent PAVARD - CPDP

Juste une question. [*Propos de M. G en fond*] Attendez, Monsieur, s'il vous plaît. Les documents de l'enquête sont publics et consultables en ligne. Vous pouvez nous préciser où ?

M. Nicolas GASPARD - DDT

Non... Ils étaient consultables. Je ne sais pas s'ils sont actuellement consultables vu que l'enquête est terminée. Effectivement, je ne l'ai pas mentionné, mais il y a ce petit bout de zone humide. Mais moi, ce que je voulais dire, c'est que la grosse partie de zone humide était là-bas. Voilà, c'était pour ça.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Il y avait une autre question, il y avait une demande que vous posiez qui était sur : est-ce que ce serait possible de superposer des cartes pour comprendre exactement où on est par rapport aux zones humides ? C'était une de vos demandes... [*Propos en fond*]

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Pour l'atelier de ce soir, on essaiera avec du *Velléda* de rajouter sur les cartes. Après, sur le dossier, par rapport à la sortie de cet acte du 13 avril, on est sur un dossier qui date du 8 décembre dans ce qui a été projeté. C'est pour ça qu'on n'a pas mis toutes les dernières données, mais ce soir, on essaiera de vous les localiser. Ce soir, on vous l'expose.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

On doit vraiment partir dans... Pardon, excusez-moi. On doit partir dans 5 minutes. C'est sympa de donner la parole aux deux dernières personnes, parce que plus vous êtes concis, plus de personnes peuvent parler et plus les gens sont contents à la fin. Madame ?

Mme H - Participante

Je vais rejoindre mes collègues qui ont pris la parole là juste maintenant. Je vous propose qu'on évite les éléments de langage tout faits et notamment concernant le petit passage sur les robiniers. On sait très bien à l'heure actuelle qu'il n'y a pas d'espèces moindres par rapport aux problématiques d'espaces végétalisés, boisés, nécessaires pour la captation du CO₂. Voilà, première chose. Deuxième chose concernant l'environnement humain, pouvez-vous me signaler sur votre carte où se situe la parcelle consacrée aux gens du voyage ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Rémi, elle est par là, non ?

Mme H - Participante

Merci. Il y en a une de l'autre côté, proche de votre zone de retournement rose. Oui.

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Nous, on ne l'a pas vue.

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

La DDT peut-être peut nous dire s'il y a une... Les gens du voyage, c'est au sud. Oui, la DDT confirme. Tu voulais... sur les espèces, non ? D'accord. Ce n'est pas une question.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

C'est ça. Ok, il y avait Monsieur, une dernière question. N'oubliez pas qu'après, tout à l'heure, si on a le temps, vous pourrez poser d'autres questions, qu'il y aura aussi d'autres intervenants et intervenantes et qu'il y a la plateforme participative, je le dis haut et fort, pour mes collègues.

M. I - Participant

Bonjour. Si l'outil de production se trouve sur cette parcelle, que les bâtiments administratifs seront derrière, si je comprends bien, à côté de l'Héroz'o, l'hectare qui va servir de zone de... travaux, je pense, elle deviendra à quoi à l'issue ? Est-ce que ça restera un parking ou ça deviendra une zone verte ? Vous en ferez quoi ? Les parties qui ne serviront plus à la construction deviennent quoi, en fait ? Parce que là, on a toute cette partie, les bâtiments... et tout ce qui vous sert à monter le projet. Est-ce que vous les vous remettez dans le circuit en zone verte ou est-ce que ça devient des parkings innommables ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Non, on va éviter les parkings innommables, comme vous dites. Il y a deux choses. Il y a deux zones principales : la partie en face de l'Héroz'o, qui est vraiment une zone très, très temporaire, celle-là, pour le coup. On ne sait pas aujourd'hui qu'est-ce qu'on va en faire après. Est-ce qu'on la remet dans le service ? On la remettra en état dans tous les cas. Là, il y a une question. Il y a une très bonne question. Aujourd'hui, c'est à l'étude, on n'est pas sûr.

Ce qui est sûr, par contre, c'est la deuxième partie, celle qui est en fait tout au sud. [*Propos en fond*] Le Voilà, celui-là, ici. [*Propos en fond*] Là ? Non, ça, ça garde. Ça sera toujours en exploitation. En phase chantier, c'est une zone de retournement, mais après, ça reste en exploitation. Ce sont plutôt ces deux

zones-là. Et cette zone-là, on va la conserver toujours, parce qu'il nous faut... [*Propos en fond : pour le démantèlement, un espace réservé pour le démantèlement interne*]. Il faut toujours prévoir des espaces de démantèlement, toujours prévoir un flux foncier viable. Donc, cette parcelle-là sera totalement entretenue et gérée par newcleo. Par contre, pas d'exploitation directe dans cette parcelle-là. [*Propos en fond*] Celui-là ? Celui-là, on l'entretient, mais il restera toujours en l'état. C'est une zone qui est protégée. C'est sanctuarisé pour la partie environnement. Dedans, il y a des espèces qu'il faut sanctuariser. Donc, on ne les touche pas. On les entretient, on les garde, c'est tout.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Oui. Merci beaucoup. On va continuer la visite. Gardez en tête vos questions. Je suis sûr que vous les gardez et on va aller reprendre le bus. Petite information donnée par Anne.

Mme Anne LAPORTE - CPDP

Pour les personnes qui sont venues en voiture et qui n'auraient pas signé le droit à l'image, pour les personnes qui ne veulent pas être photographiées, vous allez voir le photographe là-bas... Monsieur, avec ses appareils ? Ok. Vous ? D'accord, il faut lui dire. Ok, merci. Merci beaucoup.

On vous invite à rejoindre le bus. Faites attention en traversant, tout de même, même s'il n'y a pas beaucoup de circulation. Et on se retrouve au bus.

2ème PARTIE : VISITE PNR – CANDES-SAINT-MARTIN/ Point Panorama

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Je vous propose qu'on reprenne. Je vais laisser le président d'abord de l'équipe du débat public réintroduire et ensuite le président du PNR va nous expliquer... Le directeur pardon. Le directeur du PNR, du Parc naturel régional va ensuite nous expliquer un petit peu les enjeux en termes environnementaux, intégration paysagère et l'ensemble des points par rapport à cette localité.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Je vais être très court. Je pense qu'on a un très beau point de vue sur l'ensemble du site. Nous étions venus au début d'année avec l'équipe pour nous rendre compte. Il y avait un brouillard à couper au couteau ce jour-là, donc nous découvrons. Je pense que certains d'entre vous ne découvrent pas aujourd'hui, mais pour nous, c'est une découverte. Je vais donner peut-être la parole au directeur du Parc, si vous pouvez peut-être nous commenter le paysage.

M. Thibaut MEURGEY – Parc naturel régional

Oui, merci beaucoup. Merci de votre présence à tous. Déjà, vous dire que je suis le directeur du Parc naturel régional. Je ne suis pas un écologue, je ne suis pas un scientifique. Déjà, pour que les choses soient extrêmement claires, je suis directeur d'un syndicat mixte de collectivités, donc mon boulot, c'est plutôt de faire tourner la boutique, comme on dit. Mais effectivement, je suis le témoin privilégié d'un certain nombre d'opérations qui sont menées ici. J'excuse la Mission Val de Loire qui devait être présente à mes côtés cet après-midi et qui a eu un empêchement de dernière minute, parce que normalement, c'est un travail qu'on fait en général de concert, la mission s'occupant plutôt, des questions de grands paysages et d'imbrication avec les aspects culturels et le Parc naturel, travaillant plutôt les questions d'environnement et de biodiversité.

En face de vous, vous avez un paysage qui est extrêmement emblématique de notre territoire, une confluence qui est un lieu évidemment stratégique à bien des titres, au titre environnemental, mais aussi au titre culturel, puisque c'est un haut lieu d'échanges depuis le Moyen Âge, mais même avant. On a des traces qui remontent à très longtemps sur ce territoire. C'est notamment grâce à cette imbrication entre le milieu environnemental et la culture et l'histoire que ce territoire, notamment, a été classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco dans les années 2000, au titre des paysages culturels vivants. J'insiste sur cette notion de paysage culturel, puisque le classement au patrimoine mondial ne l'a pas été sur des critères environnementaux. Il l'a été sur des critères plutôt culturels, historiques et la place qu'a joué la Loire dans, pour faire simple, l'histoire de France.

Le pendant pour le parc naturel a été de rechercher un classement international qui pourrait faire valoir la richesse en termes de biodiversité de la Loire. C'est pour ça que cette année, en février 2026, la Loire des confluences dont on est au cœur, vient d'être classée en site Ramsar, zone humide d'importance exceptionnelle et d'importance internationale.

C'est donc un territoire qui a deux reconnaissances internationales, ce qui est assez rare, notamment au niveau mondial, et qui, du coup, réaffirme les enjeux en termes d'environnement, de biodiversité et d'imbrication aussi avec, j'allais dire, les humains, puisqu'en face de vous, vous avez le bocage du Véron qui est un témoignage de comment l'activité humaine et l'environnement peuvent être menés de concert et doivent être menés de concert, puisque sans agriculture et sans élevage sur ce bocage, nous n'aurions plus ou beaucoup moins d'espèces qui sont emblématiques.

Si je dois m'attarder 30 secondes sur des termes un peu techniques... Sur ce territoire, on cumule, j'allais dire, un certain nombre de reconnaissances : je vous l'ai dit, le plan de gestion patrimoine mondial, le label Ramsar, mais aussi, on a un certain nombre de zonages réglementaires qui sont extrêmement importants. À votre gauche, vous voyez la pointe de la confluence entre la Loire et la Vienne, qui bénéficie d'un arrêté de protection de biotopes pour la préservation et la conservation des sternes et des zones de nidification

sur les grèves de Loire. Chaque année, Nous avons nos petites sternes qui font plus de 4 000 kilomètres pour venir nicher juste ici. C'est un enjeu extrêmement important puisque c'est une espèce protégée. Cet arrêté de protection de biotopes, c'est un enjeu extrêmement important. Sur toute la zone que vous avez devant vous, toute la zone est classée en zone Natura 2000. Donc, préservation des habitats et des espèces qu'on appelle « d'intérêt communautaire », c'est-à-dire qui ont un enjeu au niveau européen et donc une responsabilité du territoire à maintenir ces habitats et ces enjeux. On a évidemment des zones de connaissance comme les ZNIEFF, les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristiques. Ça, vous le savez bien sûr.

Et puis, ponctuellement, tout un tas de petits dispositifs. On a le Conservatoire des espaces naturels qui a acquis un certain nombre de sites le long de la Loire, dans ce qu'on appelle les Pelouses de Bertignolles, qui sont juste après le massif boisé qu'on a en face de nous, avec en ce moment un projet de réserve naturelle régionale qui est en cours de développement par le Conservatoire et la commune de Savigny-en-Véron, là aussi sur des pelouses sèches qui sont d'intérêt national, voire européen.

Sur les questions de paysage - parce qu'effectivement, là, je vous ai bombardé de termes techniques - mais sur les questions de paysage, vous avez devant vous évidemment un paysage qui est extrêmement marqué par les rivières et les fleuves, avec des régimes de crues qui sont accentués ces dernières années. On a effectivement vécu, par exemple, cet hiver, une crue qui était d'une intensité qu'on connaissait déjà, mais avec une récurrence très forte et surtout avec une durée qui devient de plus en plus longue, ce qui est un peu nouveau chez nous puisqu'on avait des crues - ça, on y est habitué, c'est notre territoire - mais par contre, les régimes de crues qui durent de façon longue, c'est un peu plus rare et ça peut être potentiellement problématique.

On a aussi, si on parle un peu de dérèglement climatique, on voit une augmentation à la fois du rythme des événements extrêmes. Je vous ai parlé des régimes de crues. On peut s'attendre effectivement à des crues qui soient avec des intensités plus fortes. On a aussi des risques incendie qui sont en augmentation très forte. Moins sur cette confluence, mais on l'a vu il y a quelques années dans le Baugeois avec des incendies majeurs sur le territoire. Ce qui m'a fait dire aux SDIS de relever effectivement tous les seuils d'alerte et donc d'avoir aujourd'hui des dispositifs qui sont comparables à ce qu'on avait en Provence-Alpes-Côte d'Azur il y a une vingtaine d'années, avec des interdictions d'accès au massif, ce qu'on n'avait, nous, jamais vu ici.

On a des épisodes aussi d'extrêmes, de tempêtes. On a eu effectivement cette grande tempête qui a couché une trentaine d'hectares à côté de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, qui a emporté le clocher de l'église entre temps. Un certain nombre de phénomènes extrêmes qui sont nouveaux chez nous et qui accentuent les facteurs de risque sur le territoire.

Je vous ai parlé du bocage. Ça, c'est un élément qui est extrêmement important chez nous en termes d'identité. On parle beaucoup de nos haies, de nos arbres têtards qui sont des éléments d'identité très, très fortes sur le territoire. On a effectivement aussi - je ne vais pas revenir dessus - des zones viticoles, des grandes cultures qu'on n'aperçoit pas vraiment ici, mais qui sont vraiment derrière la forêt. Et puis, évidemment, d'ici, la centrale nucléaire qui marque le paysage avec les lignes à haute tension que vous voyez ici et qui courent aussi sur le plateau derrière vous.

Je voudrais vous parler très rapidement des dynamiques paysagères, parce que là, c'est un état des lieux, mais qu'est-ce qui se passe ? Ce qu'on peut observer, c'est une légère cabanisation des bords de Loire. On a ponctuellement des zones de stationnement qui sont ponctuelles et qui deviennent de plus en plus pérennes, on va dire. Ça, il y a une légère cabanisation qui s'observe. On a une exploitation et une petite expansion des peupleraies dans les zones alluviales. On a un bocage qui est préservé, mais qui subit toujours un certain nombre de pressions. C'est vrai qu'on a la chance d'avoir des agriculteurs qui se sont engagés dans un certain nombre de dispositifs qu'on appelle des MAEC, c'est des mesures agroenvironnementales et climatiques. Il y en a beaucoup sur le territoire que vous avez en face de vous. On a beaucoup d'agriculteurs qui se sont engagés dans ces démarches-là. On a un peu sur le fond de la confluence, un peu d'extensions pavillonnaires, mais qui étaient très actives il y a une vingtaine d'années, une dynamique qui commence à infléchir un peu. Et puis - vous êtes là pour ça - pour un développement des zones d'activité. Donc, effectivement, avec cette zone du Véron qui se développe.

Je terminerai très rapidement avant de passer aux questions, sur les objectifs de qualité paysagère que nous avons inscrits dans notre charte. Effectivement, la charte du Parc est un document-cadre pour 15 ans qui fixe un projet de territoire au sens large. J'ai repris les objectifs de qualité paysagère qui sont vraiment associés à la confluence, ce que vous voyez devant vous. Je les cite : Préserver et gérer durablement les structures végétales. Quand on parle de structures végétales, c'est les éléments que je viens de vous dire : à la fois les haies, les ripisylves, les forêts alluviales, le bocage, les prairies naturelles, mais aussi les jardins et les arbres remarquables. Ça, c'est vrai qu'on en parle un peu moins, mais on a un certain nombre de biodiversité ordinaire qui est très importante à sauvegarder sur le territoire.

La question de la valorisation des fronts bâtis patrimoniaux. Vous le savez, la place du Tuffeau est très importante pour nous dans le territoire, donc il y a une question de valorisation et de maintien de ces fronts bâtis. Et puis de requalification des franges habitées. Je vous ai parlé un petit peu des zones pavillonnaires, mais en tout cas, c'est toutes les zones de connexion entre le tissu urbain et l'environnement naturel, pour avoir des zones de connexion, des franges où on associe le plus le végétal et le bâti. Voilà ce que je voulais vous dire. Je propose qu'on passe plutôt aux questions-réponses.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Juste avant de passer aux questions-réponses, je propose d'abord à l'association SEPANT d'ajouter quelques éléments, si c'est possible, assez brièvement, et ensuite, on va passer aux échanges.

M. Dominique BOUTIN – Association SEPANT

Oui, ça sera extrêmement bref, mais je peux vous tenir une conférence de quatre, cinq heures sur le site. Mais je voudrais insister pour une chose que ce beau paysage est d'une instabilité totale, une double instabilité. Ça a l'air comme ça, bien stable, bien gentil, bien joli. Et en fait, ce n'est pas vrai. Sur le site... je vais prendre une référence géologique. Vous allez essayer de l'avoir dans votre tête. Ce n'est pas si simple, mais je pourrais faire des dessins pour le 30 mai, c'est prévu.

Sur le site envisagé, le toit du Cénomaniens est à peu près à 35 mètres, 36 mètres d'altitude NGF, c'est-à-dire par rapport au niveau de la mer. On est d'accord ? À Détilly - à vol d'oiseau, pour les Chinonais, c'est quoi ? Un kilomètre, deux kilomètres, guère plus - le toit du Cénomaniens est à zéro. C'est-à-dire qu'il y a un décalage de plus de 30 mètres entre les deux points. Est-ce que ça veut dire qu'en fait, la couche géologique du Cénomaniens a une pente très forte ?

En fait, pas du tout. Entre les deux, ça passe à travers le village d'Avoine, vous avez une très grande faille sismique fonctionnelle. Et j'insiste sur le fait qu'elle est fonctionnelle. Les gens qui habitent le Chinonais, ils savent que régulièrement, il y a des petits tremblements de terre. Pour l'instant, c'est très gentil, etc. Pour dire quand même que c'est instable complètement sur le plan géologique sous nos pieds, à moins 25 mètres par rapport au niveau de la mer, nous retrouvons le toit du Cénomaniens. Vous voyez, 35-0-25.

Je garde le meilleur pour la fin... À un endroit qui s'appelle les Galuches. Tout le monde connaît à peu près ça. C'est le vignoble qu'on va voir dans l'alignement de la Boule à peu près dans ce coin-là... Mais avant, les parcelles libres de vignes. Sur l'endroit des Galuches, le toit du Cénomaniens se trouve à plus 100 mètres. Il faut imaginer une superbe colline qui faisait à peu près, par rapport à nous, 100 mètres de haut - c'est-à-dire deux fois la hauteur de la centrale actuelle - qui a existé géologiquement parlant. Ça vous remet quand même une espèce de paysage en place. C'est assez surprenant d'avoir une grande colline en face de nous. Alors, quand a-t-elle disparu cette colline ? Alors, j'ai la preuve. Ces quatre cailloux, voilà, ils sont à Thizay, sur le haut de Thizay, dans les vignes.

C'est une vieille terrasse de la Vienne qui, elle, n'est pas si vieille géologiquement parlant, a à peu près deux millions d'années. Géologiquement, c'est hier. Ici où nous sommes là, il n'y a pas ces galets. Ça veut dire qu'à Thizay, si vous voulez, vous aviez une terrasse de la Vienne et ici, on ne l'avait pas, le niveau était déjà au-dessus. Vous imaginez déjà le relief qu'on peut imaginer, une grande colline en face, la Vienne qui coule à peu près à la hauteur du plateau. C'est pour ça qu'il faudrait, pour tout comprendre, bien quatre, cinq heures de conférence. Je n'ai pas le temps...

Deuxième chose, ce qui est important, c'est que cette terrasse de la Vienne de deux millions d'années, la Loire n'existe pas. La Loire n'existe que depuis 1,8 million à peu près. Ces galets que je trouve ici, je ne les trouve pas sur la forêt de Chinon, je ne les trouve pas à Huismes, je ne les trouve pas à Langeais Hauts-Fonds, je ne les trouve pas à Saint-Nicolas-de-Bourgueil. La Loire n'existait pas et la Vienne existait. Sous-entendu, scoop du jour : c'est la Loire qui se jette dans la Vienne et pas le contraire. Ça fait un peu drôle, mais c'est comme ça.

Maintenant, qu'est-ce qui se passe ? La Loire, elle arrive du fond là-bas. On voit Langeais à notre gauche et Huismes à notre droite. La Loire arrive au milieu. Historiquement, sur quoi elle tombe ? Sur cette butte qui fait à peu près 100 mètres de haut. Qu'est-ce qu'elle fait ? Elle ne peut pas passer. Elle va faire un grand tour. Et pour ceux qui connaissent, Ingrandes, Restigné, la terrasse de Bourgueil, la terrasse de Saint-Nicolas, la terrasse d'Allonnes et compagnie. C'est-à-dire que la Loire elle filait le long du coteau, là-bas, tout au fond, et pas du tout à l'endroit où on est. On va me dire : Oui, mais c'était il y a 1,8 million, etc. Pas du tout. Quand on fait l'inventaire des terrasses, la terrasse de Bourgueil - qui n'est pas si vieille, 200, 300 000 ans, on ne sait pas exactement - elle n'existe plus du tout ici, sur la Confluence, sur le Véron. Elle n'existe plus. C'est-à-dire que cette grande butte et toutes les terrasses récentes du Quaternaire ont disparu avec les effets de la crue de la Vienne et de la Loire. Et ça, c'était hier...

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Je vous laisse encore deux petites minutes.

M. Dominique BOUTIN – Association SEPANT

Je conclus. C'était hier. Pourquoi je dis c'était hier ? Parce que ce coup-ci, on n'est pas à 200 millions d'années, on est à 10 000, 15 000 ans. Après la glaciation de Würm, la Loire en question, elle est 12 mètres plus bas que l'actuelle, parce que la mer, elle, elle est à 42 mètres plus bas. Autrement dit, ce paysage-là, je vous l'ai brossé en quelques moments, il bouge sans arrêt. Et je suis bien content d'avoir entendu monsieur le directeur du PNR pour dire qu'effectivement, avec le changement climatique, on ne sait pas ce qui se passera demain et après-demain. Est-ce que la Loire va se recreuser ou au contraire, si le niveau de la mer monte, on aura une Loire qui va remonter et qui va alluvionner, et donc ça va moins couler, et donc plus d'inondations, peut-être pas en hauteur, mais en longueur. On a un vrai questionnement sur l'instabilité d'une zone comme ça. En Touraine, c'est la zone la plus instable qu'on puisse connaître à tout point de vue. J'ai les données géologiques, etc. Si vous avez besoin, je peux vous refaire une conférence privée.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci beaucoup, Messieurs. Merci à tous les deux. Je vais vous proposer pendant un quart d'heure que nous passions aux échanges. On essaye d'alterner un homme, une femme. Monsieur, vous voulez prendre la parole ?

M. B - Participant

Lionel Boulnois (?), j'habite Montsoreau. Moi, j'ai juste une question sur l'impact sur le paysage. Aujourd'hui, on utilise des jumeaux numériques en 2026. Est-ce que dans le projet *newcleo*, il y a un projet de jumeau numérique qui est prévu ? Parce qu'au fond, d'un seul coup, on voit à quoi va ressembler le paysage. L'arrivée de RTE, les lignes à haute tension, la hauteur, tout ce que décrit notre spécialiste... D'un seul coup, le jumeau numérique a quand même l'avantage, c'est qu'on va se rendre compte de l'impact visuel et ça va permettre de corriger.

Peut-être une dernière remarque. Moi, je prends souvent ici comme exemple les laboratoires Brothier qui ont réussi à s'intégrer dans le paysage avec un environnement très beau. Franchement, les laboratoires Brothier, il faut aller voir... C'est OK, ça reste un laboratoire qui fabrique des médicaments, mais d'un point de vue extérieur, on voit quelque chose qui a été respecté. Pourquoi je dis ça ? Parce que la route que

vous voulez légèrement agrandir, ce n'est pas un détail, mais c'est une route très touristique l'été. Il y a beaucoup de gens qui font du vélo. Ces arbres, même s'ils sont invasifs, ils restent jolis. Et c'est une route, vous avez remarqué, on l'a prise, elle nous a amené jusqu'ici. Donc c'est une route qui fait partie du Parc et que tout le monde aime beaucoup. Donc il faut aussi réfléchir à ne pas trop la dénaturer et respecter l'environnement, tout simplement.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Celui-là, il est connecté aussi... Donc, pour l'ensemble, la démarche jumeaux numériques au sens large, c'est totalement intégré dans nos études. Ce n'est pas que sur la partie environnement ou que sur la partie bâtiment. On est sur une démarche jumeaux numériques complète, le plus exhaustive possible, que ce soit des calculs, du bâtiment, de l'infrastructure. On intègre aussi tous les éléments d'études d'impact. On essaye vraiment d'avoir une démarche jumeaux numériques la plus exhaustive possible. Si vous avez l'air d'être bien au courant de comment ça marche, ça a son nombre de challenges sur des projets aussi complexes. On ne parle pas d'un jumeau numérique, mais d'un ensemble de jumeaux numériques qui répondent chacun à des cas d'usage très particuliers.

Mais oui, oui, je vous rassure, c'est totalement intégré, et notamment sur la partie insertion paysagère. Sur la partie insertion paysagère, on va doubler le jumeau numérique avec toutes les études d'architecture qui vont être faites et menées par des cabinets dédiés qui vont nous assister là-dessus. Ce n'est pas *newcleo*, en termes d'ingénierie ou de maîtrise d'ouvrage, qui va travailler tout seul dessus. Non, non, on a besoin d'être aidé pour faire très attention à tous ces enjeux-là. Donc oui, on travaille sur ces études-là et on n'est pas tout seuls.

Mme A - Participante

Envisageriez-vous un photomontage, justement, pour une vue un petit peu paysagère d'ici ?

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Oui, alors j'ai une double question. Juste avant, on me demande de réexpliquer le terme « jumeau numérique ». Donc j'explique juste un jumeau numérique, en fait, c'est qu'aujourd'hui, d'un point de vue informatique et technologique, on sait agréger un nombre de données tellement important qu'on sait faire le projet intégralement dans un environnement numérique avec tous les impacts qui pourraient aller autour de ce modèle numérique. Voilà. Donc, pour la définition du jumeau numérique. J'ai mangé la question.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Le montage.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

Le photomontage ! Oui, bien sûr. Aucun problème d'aller travailler sur des insertions paysagères de ce type-là. Une fois qu'on a notre jumeau numérique qui est intégré dans le paysage et dans l'infrastructure, de ce point de vue ici, évidemment que sur un bâtiment, un seul bâtiment qui fait moins de 20 mètres de haut, on ne voit pas le bâtiment de Graphitech d'ici. Je vérifie ce que je dis, on voit bien les serres sur la droite, on ne voit pas le bâtiment de Graphitech. Je pense que c'est un très bon exercice à réaliser pour s'assurer, mais en fait, vous n'avez pas de bâtiment de la hauteur que l'on voit autour du CNPE aujourd'hui. On est sur des valeurs qui sont deux à trois fois plus petites. Donc, c'est un très bon exercice à faire et je pense qu'on ne le verra pas ou peu.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. Peut-être une question complémentaire.

Mme B - Participante

En fait, c'est sur le même sujet. Est-ce qu'on l'aura avant la fin de l'enquête ? Parce que pour le coup, là, si on est en train de faire un débat public, est-ce qu'on pourrait l'avoir pour l'argument.

M. Rémi BRULURUT - newcleo

On peut essayer. Alors pas sur une version ultra jolie avec la partie jumeau numérique. Ça, je vous dis non tout de suite, parce que c'est trop court. Par contre, faire juste une insertion paysagère pour essayer de positionner d'un point de vue hauteur de bâtiment pour voir qu'est-ce que l'on verrait de ce point de vue-là. Ça, je pense par contre qu'on peut vraiment le réaliser. Vu d'ici. Je vais faire une belle photo et essayer de le positionner avec une vraie insertion.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Qui souhaite prendre la parole ? Oui, monsieur.

Mme Céline MARCY - RTE

Est-ce que je peux simplement apporter un élément ? Parce que vous avez abordé la question du raccordement au réseau de transport d'électricité. Parce qu'effectivement, vous voyez qu'il y a des lignes 400 000 aujourd'hui qui permettent de transporter l'électricité qui est produite par le CNPE. Aujourd'hui, dans le cadre du projet de *newcleo*, on est sur une puissance qui est moindre et donc un raccordement qui se ferait sur un niveau de tension qui est inférieur aux 400 000 volts, donc plutôt sur du 90 000 volts, et on est sur du souterrain. Aujourd'hui, quand on construit, qu'on crée des nouvelles infrastructures électriques, si on est en dessous du 400 000 volts, on favorise vraiment de faire des liaisons souterraines. Et donc, effectivement, il y a un impact bien plus limité sur le paysage et notamment par rapport à la charte du PNR.

M. C - Participant

Oui, j'ai une question assez rapide. Je parle au directeur du PNR. Vous parliez que le site est remarquable pour deux raisons, au point de vue national et au point de vue européen. Et je me pose une question vraiment basique : pourquoi implanter une centrale en projet ? C'est expérimental... à cet endroit ? Il y aurait peut-être en France d'autres sites moins remarquables.

M. Thibaut MEURGEY – Parc naturel régional

Pour être tout à fait sincère avec vous, je ne crois pas que ça soit au Parc naturel de répondre à de l'opportunité de l'implantation sur ce site. Par contre, ce que je peux vous répondre, c'est que tous les sites qui s'installent dans un parc naturel doivent se conformer et répondre aux enjeux de la charte d'un parc. Ça, c'est le cas pour tous les projets qui se présentent sur le territoire. Depuis quelques années, on a beaucoup d'actualités sur les parcs photovoltaïques, par exemple. On a un développement extrêmement important du photovoltaïque au sol. Et à chaque fois, les développeurs prennent contact avec le Parc en amont des projets d'implantation pour justement travailler ce que vous évoquez implicitement, c'est la séquence *Éviter, Réduire, Compenser*. C'est-à-dire que la première phase de cette séquence-là, c'est de se poser la question de : Est-ce que ce projet ici, à cet endroit, il est opportun ? Et je pense qu'aujourd'hui, de ce que j'ai compris du débat public, on est dans cette phase-là, c'est-à-dire essayer de voir l'opportunité d'implantation du projet sur ce territoire. On est pleinement là-dedans. L'idée, effectivement, d'un parc naturel, c'est de travailler sur le premier E, donc le *Éviter*, qui est le premier jalon de la séquence ERC. Ça, effectivement, c'est un travail qu'on mène en général avec tous les porteurs de projets, qu'ils soient

énergéticiens d'ailleurs ou pas, pour se conformer au projet de territoire. Quand je parle de projet de territoire, il y a la charte du Parc, mais il y a tous les autres documents réglementaires, du SRADDET jusqu'au PLUi, qui cadrent ces éléments-là.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. Qui souhaite Poursuivre ? Oui. Je vais vous inviter à avancer.

M. D - Participant

J'avais juste une question de précision. Les gens qui sont là depuis un certain temps se souviennent que quand on a pris la zone de la Loire pour en faire une zone de patrimoine mondial, évidemment que la question de la centrale qui est derrière nous s'est posée, parce que vous avez remarqué qu'elle n'est pas tellement en tuffeau non plus... Ça s'est posé et on a réglé le problème en faisant passer la limite juste au bord. Ma question, c'est : est-ce que la ZAC du Véron est au bord, dedans, à côté, sur la limite ?

M. Thibaut MEURGEY – Parc naturel régional

Je ne vais pas répondre à la place de la Mission Val de Loire, mais de mémoire, la ZAC du Véron n'est pas inscrite dans le périmètre patrimoine mondial, il est inscrit par contre dans la zone tampon. La zone Natura 2000, elle jouxte aussi. Elle s'arrête au boisement.

M. Laurent PAVARD - CPDP

Il y a une zone tampon dans les délimitations du patrimoine mondial

M. Thibaut MEURGEY – Parc naturel régional

Le plan de gestion patrimoine mondial... Le plan de gestion, il y a la zone qui est inscrite, classée. Et dans tous les plans de gestion patrimoine mondial, il y a ce qu'on appelle une zone tampon, c'est-à-dire une valeur qui est déterminée en fonction de... Je ne vais pas revenir sur les critères, mais qui donne une zone dans laquelle le plan de gestion ne s'applique pas en l'état, mais sur lequel une surveillance particulière est à avoir.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

M. E - Participant

Bonjour, ma question s'adresse à *newcleo*. Imaginons une hypothèse, celle que vous ayez les autorisations pour construire votre réacteur. Et imaginons une deuxième hypothèse, c'est que vous réussissiez les qualifications pour construire les réacteurs de 200 mégawatts. À ce moment-là, le réacteur que vous avez construit deviendra inutile. Ma question est donc : que deviendra-t-il ? Merci.

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Non, ce réacteur ne sera pas lié aux autres fonctionnellement. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on va mettre en service peut-être des réacteurs de 200 mégawatts que le 30 mégawatts n'aurait plus d'utilité. Il est le premier d'un parc de réacteurs qui est envisagé. Il aura son fonctionnement propre et ce réacteur continuera de fonctionner s'il est mis en service, alors que d'autres sites verront le jour, de réacteurs de

puissance plus forts qui viendront des servir des clients industriels qui ont de gros besoins en énergie. Même s'il ne produit que 30 mégawattheures, oui, tout à fait, en termes de chaleur et d'électricité, il pourrait servir des clients de proximité.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. Je vous propose que nous prenions encore trois questions pour clôturer cette séquence. Qui souhaite prendre la parole ?

M. F - Participant

...On ne sait toujours pas comment le réacteur va être refroidi. Moi, je ne suis pas un spécialiste de l'environnement, mais je me demande : il y a besoin d'une source froide, donc comment on va faire ? Est-ce qu'on va utiliser directement la nappe phréatique ou bien quoi ? De l'air ?

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Dans le dossier des maîtres d'ouvrage qui a été porté à la connaissance du public, on exposait différentes options. Un refroidissement dit humide, d'ailleurs, qui comportait deux sous-options avec une version optimisée et un refroidissement à sec au regard des contraintes du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Et de ce qu'on a pu déjà entendre dans le cadre du débat public et des échanges qu'on a pu avoir avec les collectivités et les services de l'État, on s'oriente aujourd'hui plutôt sur l'option de refroidissement à air, c'est-à-dire avec des aérocondenseurs, des gros ventilateurs qu'on positionnait tout à l'heure sur le terrain. Donc, il n'y aurait pas de prélèvement d'eau pour cette source froide.

M. G - Participant

Au niveau impact environnemental, ça pose le problème du bruit et aussi du paysage.

Mme Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC - newcleo

Tout à l'heure, je vous montrais au niveau des bâtiments, les bâtiments que je qualifiais de bâtiments auxiliaires. On a dit qu'ils étaient d'une hauteur inférieure à 8 mètres. Les aérocondenseurs seraient dans ce bâtiment. Et au niveau des conceptions de ces aérocondenseurs et de la nuisance acoustique, il y a des études qui sont en cours et on veillerait effectivement à ce que dans l'étude d'impact qui concerne toutes les incidences, que ce soit le bruit et d'autres considérations, on soit bien en dessous des seuils fixés par la réglementation. Donc le bruit serait bien sûr pris en compte.

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Je vous propose encore deux dernières questions brèves pour que nous restions dans les temps. Oui. Rapprochez-vous, s'il vous plaît...

Mme H - Participante

Moi, c'est une question pour newcleo et du coup, RTE aussi. Vous allez alimenter quelles villes au niveau de ce réacteur avec 30 mégawatts ?

Mme Céline MARCY - RTE

Aujourd'hui, on réinjectera dans le réseau, effectivement. On n'est pas dans le modèle et la feuille de route qui est prévue par *newcleo*. Ce qu'on souhaite faire, c'est aller alimenter plutôt des industriels et non pas desservir des villes en direct. Je ne sais pas si Samuel, tu veux compléter là-dessus ?

M. Samuel BARBIER - *newcleo*

En pratique, l'électricité, on met des électrons sur le réseau et ils alimentent le réseau. On peut, à titre indicatif, dire que ça représente une ville de tant de personnes, mais on en alimente le réseau électrique. Il n'y a pas un consommateur direct en face de l'électricité qu'on produit.

Mme H - Participante

Il y avait une question technique derrière. Ma question au départ, c'est pourquoi on ne raccorde pas... Je ne sais pas au niveau technologique, comment ça se branche. Pourquoi on ne raccorde pas *newcleo* directement au réseau qui est... Après, ce n'est pas la même puissance, on est d'accord, mais est-ce que c'est juste un problème de puissance ou est-ce qu'il y a autre chose derrière qui ne le permet pas ?

Mme Céline MARCY - RTE

Non, en fait, nous, en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité, on a une mission qui est de raccorder tous les clients qui demanderaient à être raccordés au réseau. Et donc, on mène des études en amont pour savoir à quel niveau du réseau on va pouvoir injecter ces 30 mégawatts. Et donc, effectivement, 30 mégawatts, on ne peut pas l'injecter directement sur du 400 000 volts parce qu'en fait, on n'est pas du tout sur le bon niveau d'énergie et de transit. Donc, on va être obligé de proposer une solution autre qui est donc de faire circuler l'électricité qui sera produite sur du câble à 90 000 volts qui va venir se mailler à l'intérieur du réseau de RTE. Et après l'électricité, elle suit le chemin de moindre résistance, c'est les lois de Kirchhoff et elle ira là où vous, vous en avez besoin quand vous appuyez. Ça, c'est vraiment la question physique.

Et nous, notre métier, il est bien, un : de raccorder, deux : de faire en sorte que sur 80 ans - je ne sais pas quelle est la durée de vie - 60 ans, on pourra toujours faire circuler l'électricité, donc produire et consommer de votre côté. Et on a aussi une mission de faire en sorte que les flux d'électricité soient correctement pilotés sur le réseau pour que, où que vous soyez en France, quand vous appuyez sur le bouton chez vous, vous avez de l'électricité. Là, c'est notre mission « d'aiguilleur de l'électricité ». Effectivement, derrière, les producteurs et vous, consommateurs, vous avez le choix de choisir votre fournisseur d'électricité, mais ça, c'est à part. On est vraiment sur : «vous choisissez votre fournisseur d'électricité ». Les producteurs d'électricité peuvent décider de « vendre » l'électricité qu'ils produisent à un certain nombre de clients ou à un fournisseur direct. Et nous, simplement, on s'assure que physiquement, tout puisse passer dans les réseaux et que chacun puisse avoir l'électricité. Est-ce que ça répond à votre question ?

Mme Carmen BOULEY de SANTIAGO, CPDP

Merci. Je vous propose qu'on clôture cette séquence. Un immense merci à vous toutes et à vous tous pour cette participation. Pour ceux qui ne poursuivent pas l'atelier ce soir à Saumur, sachez que si vous avez encore des questions, des avis, des propositions, vous avez la plateforme participative, donc n'hésitez pas surtout à contribuer. Et puis les autres, nous sommes ravis et nous vous attendons pour l'atelier à 18h30 à Saumur. Merci beaucoup. On vous invite à rejoindre le bus. À tout à l'heure pour ceux qui viennent à l'atelier.